

CD/PV.66  
6 mars 1980  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SOIXANTE-SIXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 6 mars 1980, à 10 h 30.

Président : M. Yu Pei-Wen (Chine)

GE.80-60367

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. BENYAMINA

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER  
M. H. MULLER

Argentine : M. A. DUMONT  
Mlle N. FREYRE PENABAD

Australie : M. A. BEHM  
M. P. NOLAN  
Mme M. WICKES

Belgique : M. A. ONKELINX  
M. P. BERG  
M. J-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U SAW HLAING  
U NGWE WIN

Brésil : M. C.A. de SOUZA E SILVA  
M. S. de QUEIROZ DUARTE  
M. P. BORIO

Bulgarie : M. P. VOUTOV  
M. I. SOTIROV  
M. P. POPTCHEV  
M. K. PRAMOV

Canada : M. D.S. McPHAIL  
M. J.T. SIMARD

Chine : M. YU PEI-WEN  
M. LIANG YU-FAN  
M. YANG HU-SHAN  
M. LIANG DE-FEN  
M. YANG MING-LIANG  
M. LI ZHANG-HE  
M. XU LIU-GEN

Cuba : Mme V. BOROWDOSKY JACKIEWICH

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)Egypte :

M. O. EL-SHAFEI  
M. M. EL-BARADEI  
M. N. FAHMY

Etats-Unis d'Amérique :

M. A. AKALOVSKY  
M. J. CALVERT  
M. M. DALEY  
Mme B. MURRAY  
M. P. SALGADO  
M. M. SANCHES

Ethiopie :

M. F. YOHANNES

France :

M. F. de la GORCE  
M. J. de BEAUSSE  
M. M. COUTHURES

Hongrie :

M. I. KÖMIVES  
M. A. LAKATOS

Inde :

M. C.R. GHAREKHAN  
M. S. SARAN  
M. B. SHETTY

Indonésie :

M. S. DARUSMAN  
M. I.M. DAMANIK  
M. HARYOMATARAM  
M. D.B. SULEMAN

Iran :

M. D. AMERI

Italie :

M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO  
M. M. MORENO  
M. C. FRATESCHI

Japon :

M. Y. OKAWA  
M. T. NONOYAMA  
M. M. MIYATA

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Kenya : M. S. SHITEMI

Maroc : M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCÍA ROBLES  
M. M.A. CACERES

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG  
M. L. BAYART

Nigéria : M. O. ADENIJI  
M. T.O. OLUMOKO  
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. J. MARKER  
M. M. AKRAM

Pays-Bas : M. R. FEIN  
M. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. J. AURICH MONTERO

Pologne : M. B. SUJKA  
M. H. PAC  
M. J. CIALOWICZ

République démocratique allemande : M. G. HERDER  
M. M. GRACZYNSKI  
M. KAULFUSS

Roumanie : M. C. ENE  
M. O. IONESCU  
M. T. MELESCANU

Royaume-Uni : M. N.H. MARSHALL

Sri Lanka : M. I.B. FONSEKA

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)Suède :

M. C. LIDGARD  
M. L. NORBERG  
M. S. STRÖMBÄCK  
M. J. LUNDIN  
M. J. PRAWITZ

Tchécoslovaquie :

M. P. LUKES<sup>v</sup>  
M. J. JIRUSEK

Union des Républiques socialistes  
soviétiques :

M. V.I. ISSRAELYAN  
M. Y.K. NAZARKINE  
M. V.A. GANJA  
M. Y.P. KLIUKINE  
M. B.I. KORNEENKO  
M. A.I. TIOURENKOV

Venezuela :

M. A.R. TAYLHARDAT

Yougoslavie :

M. D. DJOKIĆ

Zaire :

M. KALONJI THSIKALA KAKWAKA

Secrétaire du Comité du désarmement  
et Représentant personnel du  
Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

M. TAYLHARDAT (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je veux d'abord vous féliciter d'assumer la présidence du Comité pendant le mois de mars. Ma délégation vous souhaite le plus grand succès dans l'exercice de cette fonction et vous offre sa collaboration la plus totale. Je désire également, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, exprimer notre reconnaissance à Monsieur l'Ambassadeur McPhail, votre prédécesseur, pour l'efficacité remarquable avec laquelle il a conduit nos travaux le mois dernier.

La question de l'interdiction des essais d'armes nucléaires constitue l'une des principales préoccupations de l'Organisation des Nations Unies. Depuis 1954, date à laquelle ont été présentées à l'Assemblée générale les premières initiatives tendant à interdire ces essais, bien des choses ont été dites et bien des discussions ont eu lieu à propos de cette question.

Nous sommes conscients qu'il reste peu de choses nouvelles ou originales à dire pour contribuer au débat sur ce problème si important pour toute l'humanité.

Mon pays étant l'un des nouveaux membres admis au Comité du désarmement en raison de l'élargissement de sa composition l'an passé, nous aimerions, en tout état de cause, formuler quelques considérations pour exposer notre position sur les principaux aspects de la question de l'interdiction totale des essais nucléaires inscrite à notre ordre du jour.

Tout au long des débats qui ont suivi la signature du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires conclu en 1963, on a enregistré, il faut le reconnaître, quelques faits positifs.

En premier lieu, depuis 1967 les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et l'Union soviétique poursuivent des négociations sur la question de l'interdiction complète des essais nucléaires.

En second lieu, depuis 1967, les Etats-Unis et l'Union soviétique, en application du Traité d'interdiction des essais nucléaires en fonction d'un seuil, se sont abstenus de procéder à des essais nucléaires souterrains d'une puissance nucléaire supérieure à 150 kilotonnes.

En troisième lieu, depuis 1976, le Groupe spécial d'experts scientifiques étudie les mesures de coopération internationale qui peuvent être adoptées pour détecter et identifier les événements sismiques, de façon à distinguer les mouvements telluriques naturels des secousses provoquées par des explosions nucléaires.

(M. Taylhardat, Venezuela)

Certes, dans cet intervalle, les essais nucléaires souterrains se sont poursuivis sans aucune limitation quant au nombre, et il faut même noter que le rythme des essais a augmenté ces trois dernières années : 35 essais en 1977, 48 en 1978 et 43 en 1979.

Au cours de la première session du Comité du désarmement, cette question avait été inscrite à l'ordre du jour, et le programme de travail de la deuxième partie prévoyait deux occasions pour les examiner compte tenu de l'importance et de la priorité élevée qui lui avaient été reconnues.

Malheureusement, dès le début des travaux, on a pu se rendre compte qu'une partie du Comité s'efforçait de limiter l'examen de cette question à l'examen des travaux accomplis par le Groupe spécial d'experts scientifiques, évitant de la sorte que le Comité ne se concentre sur la question principale qui, à notre avis, doit être la conclusion d'un traité d'interdiction totale.

Sans méconnaître l'importance que revêtent les travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques pour la recherche de solutions satisfaisantes aux problèmes que pose la vérification du respect de l'interdiction, les pays du Groupe des 21 ont insisté à maintes reprises auprès des puissances participant aux négociations tripartites pour qu'elles informent le Comité des progrès accomplis.

C'est seulement aux derniers jours de la session que le représentant du Royaume-Uni, agissant au nom des Etats-Unis et de l'Union soviétique, a fait une déclaration sur l'état des négociations.

Les points fondamentaux de cette déclaration sont les suivants :

1. Les négociations tripartites se poursuivent de façon intensive;
2. Il y a consensus sur les points suivants :
  - a) le traité doit prévoir l'interdiction de toute explosion expérimentale dans quelque milieu que ce soit;
  - b) les explosions nucléaires à des fins pacifiques feront l'objet d'un protocole qui fera partie intégrante du traité;
  - c) après un certain délai, les parties au traité pourront en examiner le fonctionnement au cours d'une conférence;
  - d) la vérification du respect des dispositions du traité se fera par des moyens techniques nationaux, avec possibilité de recourir à des inspections sur place;

(M. Taylhardat, Venezuela)

- e) un autre aspect important de la vérification concerne l'échange de données sismologiques. Les trois parties aux négociations ont félicité le Groupe d'experts scientifiques pour leurs travaux et indiqué que les recommandations de ce groupe influenceront dans une large mesure sur les modalités de l'échange de données sismologiques. Les trois parties aux négociations sont d'accord pour créer un comité d'experts constitué de représentants des parties au traité pour aider à mettre en oeuvre cet échange de données;
- f) bien que l'accord se soit fait sur les principaux éléments de la vérification, les négociations se poursuivent encore sur des points de détail.

Le rapport tripartite conclut en signalant que les trois parties aux négociations sont conscientes du légitime et vif désir du Comité de voir les négociations aboutir le plus rapidement possible.

Dans le document CD/50 qui contient une évaluation des travaux accomplis pendant la première partie de la session, le Groupe des 21 exprime l'opinion que ce rapport, présenté à la fin de la session, n'est pas satisfaisant puisque l'on espérait un rapport complet et détaillé sur l'état des négociations et sur les points d'accord et de désaccord.

En réalité, comme l'a indiqué le Groupe des 21 dans son document, le rapport a simplement mis en évidence le fait que les négociations tripartites ne devraient plus retarder davantage l'ouverture de négociations concrètes de caractère multilatéral au sein du Comité du désarmement.

Le Venezuela, qui fait partie du Groupe des 21, partage et appuie pleinement ce jugement. De même, il souscrit en tous points au document qui contient la déclaration du Groupe des 21 sur un traité concernant l'interdiction complète des essais nucléaires, présenté mardi dernier par le représentant du Kenya et qui a été distribué officiellement sous la cote CD/72.

La position vénézuélienne à l'égard des principales questions qui se posent dans ce contexte peut se résumer comme suit :

1. Le Venezuela attache la plus haute priorité à cette question. A diverses occasions, l'Assemblée générale y a conféré le degré le plus élevé de priorité et d'urgence. Pour sa part, le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement insiste sur la nécessité que les négociations en cours sur un traité interdisant les essais d'armes nucléaires soient conclues d'urgence et que leur résultat soit présenté au Comité du désarmement pour un examen complet. Dans le même ordre d'idées, le Venezuela appuie le principe selon lequel le Comité du désarmement peut et doit entamer des



(M. Taylhardat, Venezuela)

négociations de fond sur un traité d'interdiction complète, sans attendre la fin des négociations trilatérales, étant donné qu'il existe des documents suffisants pour entreprendre des négociations multilatérales. Ces éléments seront complétés et enrichis par l'étude que l'Assemblée générale, par sa décision 34/422, a demandé au Secrétaire général d'établir.

2. Le Venezuela estime que le traité d'interdiction totale représenterait l'un des pas les plus importants dans la direction du désarmement nucléaire, en ce sens qu'il contribuerait à freiner la prolifération nucléaire tant sur le plan vertical que sur le plan horizontal. En ce qui concerne la prolifération horizontale, le traité d'interdiction totale est étroitement lié au Traité sur la non-prolifération, notamment pour ce qui est de l'accomplissement de l'obligation visée à l'article VI.

3. L'interdiction établie par le traité doit être applicable à toutes les explosions, quel que soit le milieu dans lequel elles ont lieu et indépendamment de leur puissance, et avoir valeur définitive pour l'avenir. A notre avis, une interdiction incomplète rendrait plus difficile l'adhésion universelle que le traité doit nécessairement viser à obtenir.

4. En ce qui concerne la vérification, si nous reconnaissons que c'est là l'aspect le plus délicat et le plus difficile de la question, nous estimons que les puissances nucléaires doivent s'entendre au plus tôt sur un système qui garantisse l'accomplissement des obligations contractées en vertu du traité tout en protégeant la sécurité de chaque pays. Ce système devrait consister à associer de façon équilibrée les méthodes nationales et les méthodes internationales de vérification, y compris les inspections sur place, lorsqu'elles se justifient, et la détection et l'identification à distance des phénomènes sismiques.

5. Pour ce qui est de la question des Etats participants, nous estimons que les Parties au traité ne doivent pas être seulement les Etats dotés d'armes nucléaires, mais tous les Etats possédant une technique nucléaire susceptible de permettre de tester des engins nucléaires par des épreuves impliquant leur explosion. Dans une première étape, alors que se poursuit l'élaboration du traité, les puissances dotées d'armes nucléaires devraient s'imposer un moratoire par lequel elles renonceraient volontairement à tous les essais d'armes nucléaires sans limitation d'aucune sorte (durée du moratoire, milieu dans lequel les essais sont effectués, puissance des explosions, quantité).

6. En ce qui concerne la question des essais effectués à des fins pacifiques, la solution dont sont apparemment convenues les trois puissances en négociation, à savoir la formule du protocole séparé, intégré au traité, ne résout que l'aspect formel du problème.

(M. Taylhardat, Venezuela)

Il reste à savoir quelle solution l'on se propose d'apporter à la question de fond. A cet égard, nous estimons qu'il est indispensable de tenir compte du fait qu'en l'état actuel des progrès de la technologie nucléaire, il n'existe pas d'explosion nucléaire qui puisse être qualifiée d'exclusivement pacifique. Tout essai nucléaire a sa projection dans le domaine militaire. L'interdiction des essais nucléaires devrait donc être absolue et englober toutes les explosions nucléaires. Ce n'est que dans des circonstances très spéciales et dans le cadre d'un contrôle très strict exercé par une autorité internationale qu'un Etat pourrait être autorisé à recourir à l'explosion d'engins nucléaires, pour autant qu'il ait été prouvé qu'il poursuit un objectif pacifique et que des mesures adéquates aient été adoptées pour éviter que l'essai ne soit utilisé à des fins militaires.

Pour ma délégation, Monsieur le Président - et je suis certain qu'en l'occurrence j'exprime le sentiment de la majorité des membres du Comité - il serait extrêmement utile de connaître de façon détaillée les accords auxquels les puissances qui participent aux négociations tripartites sont parvenues sur ces questions et sur d'autres sujets. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'information qui nous a été donnée par le représentant du Royaume-Uni à la séance plénière qui s'est tenue mardi dernier, selon laquelle son gouvernement tient le plus grand compte du désir qu'a le Comité d'être informé de l'état des négociations et attribue une grande importance à la nécessité de communiquer au Comité des informations détaillées sur les progrès de ces négociations. Selon les indications données par le représentant du Royaume-Uni, des négociations sont actuellement en cours pour déterminer à quel moment ces informations nous seront communiquées. Si je ne me trompe, le représentant des Etats-Unis s'est associé pleinement à cette déclaration.

Cette déclaration, émanant de deux des Etats qui participent aux négociations trilatérales, nous semble réellement importante et encourageante. Nous espérons cependant que les informations qui nous seront communiquées seront suffisamment détaillées et développées et en outre qu'elles nous seront données en temps utile, c'est-à-dire à un moment opportun de nos travaux, afin que nous puissions les examiner avec toute l'attention voulue. En outre, ces informations représenteraient une contribution importante aux tâches du Groupe de travail dont la création est proposée par le Groupe des 21, proposition qui, nous l'espérons, recevra promptement un accueil favorable de la part du Comité.

Le PRESIDENT (Chine) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Venezuela de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées à mon endroit.

M. ADENIJI (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour ce mois-ci. Bien que vous soyez appelé à exercer cette fonction alors que votre pays n'occupe que depuis peu son siège au sein du Comité, nous sommes certains que la longue expérience que vous avez des négociations multilatérales sera très utile au Comité. Je tiens aussi à exprimer à votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur McPhail, la reconnaissance de ma délégation pour le travail considérable qu'il a accompli pendant le mois de février en tant que Président du Comité.

Monsieur le Président, peu importent les critères selon lesquels nous considérons une question comme "mûre" - expression souvent employée ici - qu'il s'agisse là de l'examen exhaustif auquel ont procédé le Comité du désarmement et les organes qui l'ont précédé, du volume de la documentation existante, ou même de la pression persistante de la communauté internationale qu'attestent le Document final de la session extraordinaire et les résolutions de l'Assemblée générale annuelle, peu importe que nous invoquions l'un quelconque ou l'ensemble de ces critères, le moment est depuis longtemps venu, pour le Comité, d'entreprendre des négociations concrètes sur la cessation des essais nucléaires. La déclaration faite au nom du Groupe des 21 par le distingué représentant du Kenya, à la séance du 4 mars, l'a clairement montré.

Le paragraphe 51 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement souligne l'impact qu'aurait l'interdiction des essais nucléaires sur la course aux armements nucléaires. Il y est dit en effet que "la cessation des essais d'armes nucléaires par tous les Etats dans le cadre d'un processus effectif de désarmement nucléaire serait dans l'intérêt de l'humanité. Elle représenterait une contribution significative à l'objectif susmentionné, à savoir mettre un terme au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et à la mise au point de nouveaux types de telles armes, et empêcher la prolifération des armes nucléaires ..." Avant même la session extraordinaire, l'importance de cet impact avait déjà été marquée dans des instruments multilatéraux légalement contraignants. Dans le préambule du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, adopté en 1963, le troisième alinéa, se référant aux Etats parties au Traité, commence ainsi :

"Cherchant à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais, déterminés à poursuivre les négociations à cette fin ..."

(M. Adeniji, Nigéria)

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires adopté en 1968, après avoir rappelé dans un alinéa de son préambule que les parties au Traité de 1963 susmentionné avaient exprimé leur détermination de chercher à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais, stipule ce qui suit dans son article VI :

"Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire ..."

La mesure dans laquelle ces engagements auront été tenus sera exactement déterminée au cours de la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit se tenir dans quelques mois. C'est tout ce que l'on peut dire au stade actuel. Si la Conférence d'examen devait s'achever sans qu'un traité d'interdiction complète des essais ait été négocié ou soit activement négocié, ma délégation considérerait qu'un bien mauvais service aurait été rendu à la cause de la non-prolifération.

Laissant de côté pour le moment la question de la prolifération verticale, je dirai que la non-prolifération horizontale est depuis quelque temps sérieusement menacée d'érosion. Les six derniers mois ont été marqués par un fait extrêmement inquiétant : l'explosion expérimentale à laquelle aurait procédé l'Afrique du Sud, isolément ou conjointement avec Israël. Ni l'Afrique du Sud ni Israël ne sont signataires du Traité sur la non-prolifération, et il est probable que ni l'un ni l'autre de ces pays ne le sera dans l'avenir. Mais cela n'a pas empêché certains Etats nucléaires, et certains Etats non nucléaires mais néanmoins exportateurs de technologie nucléaire, de fournir à ces deux pays du matériel nucléaire prétendument destiné à des activités nucléaires pacifiques. Comment même le meilleur ami de ces deux pays pourrait-il être certain des objectifs qu'ils assignent à leurs activités nucléaires, alors que ni l'un ni l'autre ne sont parties à un instrument leur interdisant légalement de procéder à des explosions expérimentales d'armes nucléaires ? Puisqu'ils peuvent invoquer pour se justifier la nature discriminatoire du Traité sur la non-prolifération, le moment n'est-il pas venu de leur offrir, par la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais, un autre moyen de montrer leurs véritables intentions ?

Envisageant maintenant la prolifération verticale, il me suffit de dire, ce que personne n'ignore, que presque aucun progrès n'a été accompli pour freiner la course aux armements entre Etats nucléaires. Ces jours-ci encore, l'un d'eux procédait à un nouvel essai, sans doute pour rendre plus que parfait un armement déjà parfait.

Ces exemples de prolifération verticale et horizontale, ou de menace de prolifération, montrent au moins une chose, à savoir que la non-prolifération ne peut et ne doit pas être fondée exclusivement sur le Traité de non-prolifération. Dans les années 80, tout indique que la non-prolifération exclusivement fondée sur ce Traité sera sérieusement compromise par les atteintes que lui porteront certains Etats parties ou non parties au Traité. Il faudrait compléter très rapidement le Traité sur la non-prolifération par d'autres mesures concrètes dont la plus immédiatement réalisable nous paraît être un traité sur l'interdiction complète des essais. Nous espérons qu'un tel traité sera un instrument moins restrictif, moins discriminatoire et plus égalitaire que le Traité sur la non-prolifération et qu'il pourra ainsi rallier les Etats qui, actuellement, ne sont pas liés par ce dernier. C'est la raison pour laquelle, dans ma première intervention du 7 février 1980, j'ai instamment demandé aux Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas faire obstacle à la création, par le Comité du désarmement, d'un groupe de travail spécial chargé de négocier un traité sur l'interdiction complète des essais. Permettez-moi d'ajouter, entre parenthèses, que selon les résultats de l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire (INFCE), il semble peu probable que l'on puisse se mettre d'accord pour que l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques soit contrôlée par le "Club des fournisseurs". Il ne sera évidemment pas possible de restreindre cette utilisation, et seul un instrument tel qu'un traité sur l'interdiction complète des essais, fruit d'un accord multilatéral, pourra donner l'assurance que les pays désireux d'exploiter l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ne s'en serviront pas à d'autres fins.

La situation actuelle du Comité du désarmement, en tant qu'organe de négociations multilatérales, n'est plus celle de l'année dernière, ni celle de la CCD. Sur les cinq Etats nucléaires, la CCD n'en comptait que trois participant à ses travaux. Le Comité du désarmement, quant à lui, a entamé ses travaux avec la participation de quatre Etats nucléaires, et cette année, heureusement, les cinq Etats nucléaires sont tous ici présents. Mieux encore, à l'une des réunions officieuses de la session actuelle que nous avons consacrée à la question du traité sur l'interdiction complète des essais, les deux puissances nucléaires qui sont devenues membres du Comité se sont montrées disposées à participer aux négociations du Comité. Certes, nous avons le choix entre deux solutions, si nous voulons établir un traité d'interdiction complète des essais qui puisse réellement répondre à son but. L'une consisterait à exprimer l'espoir que les deux Etats nucléaires en question se joindront aux trois Etats nucléaires actuellement engagés dans des négociations hors du Comité du désarmement. Cette solution n'est pas celle que préférerait ma délégation - ni, j'en suis sûr

(M. Adeniji, Nigéria)

les autres membres du Comité du désarmement, y compris les deux Etats nucléaires en cause. L'autre solution consisterait à associer prochainement ces deux Etats nucléaires aux négociations sur un traité d'interdiction complète des essais, car ma délégation espère, comme certainement la communauté internationale elle-même, que ces deux Etats pourront devenir parties au traité, une fois celui-ci établi. De même qu'il serait peu réaliste d'envisager des négociations sur une interdiction complète des essais sans la participation des trois Etats nucléaires qui poursuivent actuellement des négociations tripartites, il serait irréaliste, selon ma délégation, de supposer que les deux autres Etats nucléaires sont prêts à accepter un traité négocié sans leur participation active. En conséquence, indépendamment du fait que le Comité aura nécessairement un rôle à jouer dans la négociation d'un traité multilatéral sur le désarmement, la présence ici des deux Etats nucléaires qui ne participent pas aux négociations trilatérales actuelles donne à la question de l'interdiction totale des essais une importance capitale en vue de la négociation d'un traité sur le désarmement que le Comité devra bientôt entreprendre.

Ma délégation ne peut trouver qu'une seule explication au retard des parties aux négociations trilatérales à présenter au Comité du désarmement un exposé de leurs négociations aussi détaillé que possible et à accepter que le Groupe de travail spécial commence effectivement ses travaux, c'est que les trois parties elles-mêmes pensent que le traité qu'elles négocient ne sera pas approuvé par les deux Etats nucléaires ne participant pas à leurs négociations. Nous espérons que tel ne sera pas le cas. Mais naturellement, cette possibilité pourrait exister si le traité qu'elles envisagent était limité ou comportait des éléments discriminatoires, comme l'exemption pour les essais en laboratoire. Nous espérons que ces difficultés ne se présenteront pas.

Un traité sur l'interdiction complète des essais ne sera un instrument multilatéral efficace que si le Comité du désarmement peut jouer dans son élaboration, dès le début, un rôle important. Le meilleur service que les parties aux négociations pourraient rendre au Comité serait de lui indiquer au moins les points sur lesquels elles sont actuellement plus ou moins d'accord et ceux sur lesquels porteront leurs travaux dans l'avenir. Etant donné le caractère délicat de ces négociations que les porte-parole des trois Etats nucléaires ont maintes fois souligné, ma délégation pensait qu'ils seraient les premiers à accepter une procédure permettant au Comité de

(M. Adeniji, Nigéria)

réaliser des progrès dans l'ambiance confidentielle et peu protocolaire d'un groupe de travail spécial. Il ne faut pas perdre de vue que, même sur les points où l'accord s'est fait entre les trois Etats nucléaires, les observations des Etats non nucléaires membres du Comité du désarmement, ainsi que celles des deux Etats nucléaires qui, tout en étant membres du Comité du désarmement, ne participent pas aux négociations tripartites actuelles, seraient extrêmement précieuses et pourraient aider les négociateurs soit à poursuivre dans la même voie, soit à modifier l'orientation de leurs pourparlers.

Le Groupe de travail spécial pourrait utilement, dans un premier temps, faire porter ses efforts par exemple sur la portée du traité - plusieurs opinions ont été émises à ce sujet - sur sa durée, sur le dépôt des plaintes et les moyens de vérification, sur la question des explosions nucléaires pacifiques qui intéresse non seulement les trois parties aux négociations, mais tous les membres du Comité. Il y a aussi d'autres domaines où les participants aux négociations trilatérales pourraient, avec l'autorité qu'ils peuvent tirer de leurs négociations, apporter leur concours aux travaux du Comité sans nécessairement compromettre leurs propres négociations, dont le principe a bien entendu été admis.

Nous espérons donc qu'ils entendront notre appel, accepteront la création du groupe de travail pour l'élaboration d'un traité sur l'interdiction complète des essais, et aideront ce groupe de travail avec au moins autant de zèle qu'ils en ont mis, croyons-nous, à mener leurs négociations tripartites.

Monsieur le Président, permettez-moi d'aborder brièvement la question des armes chimiques. Dans la résolution 34/72 qu'elle a dernièrement adoptée, l'Assemblée générale a instamment prié le Comité du désarmement d'entreprendre au début de sa session de 1980, à titre hautement prioritaire, les négociations en vue d'un accord sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction, compte tenu de toutes les propositions existantes et initiatives ultérieures. Ce mandat ne pourrait être plus explicite.

De l'avis de ma délégation, il est grand temps que le Comité du désarmement crée un groupe de travail pour entreprendre des négociations sur les armes chimiques.

Un travail considérable a déjà été réalisé en ce domaine. Il existe plusieurs projets de convention présentés par divers groupes. Il existe aussi un document de travail présenté par les pays non alignés et les pays neutres. Nous avons aussi les négociations bilatérales qui se sont poursuivies depuis quelque temps et sur lesquelles des détails nous ont été fournis vers la fin de notre dernière session.

(M. Adeniji, Nigéria)

La création d'un groupe de travail spécial permettrait au Comité d'entreprendre une étude structurelle de cette question.

Le Groupe de travail devrait examiner et rechercher les travaux déjà réalisés jusqu'ici et commencer à les présenter sous une forme telle que le Comité puisse plus facilement commencer la rédaction du projet de convention.

Des améliorations devraient être envisagées et seraient de toute façon nécessaires en ce qui concerne les divers aspects de la convention sur les armes chimiques. Il conviendrait encore d'examiner des domaines tels que le domaine d'application de la convention, les critères permettant de définir les agents de guerre chimique, la vérification qui, à ce qu'il nous semble, pose encore un problème délicat, le mandat du "Comité consultatif" qui, à ce qu'il nous semble, est encore à l'étude, et les divers modes de vérification. D'autres questions, telles que les délais à respecter pour la déclaration des stocks et des installations de production, constituent encore des domaines qui pourraient être utilement examinés ou faire l'objet de négociations dans le cadre de ce groupe de travail.

Je voudrais dire brièvement que ma délégation est naturellement très favorable à une convention complète et détaillée qui interdirait toutes les activités relatives aux agents et armes de guerre chimique et qui en prévoirait la destruction. Nous devrions souligner que la destruction des stocks doit être l'un des aspects les plus importants de l'interdiction et qu'une déclaration totale des stocks à la disposition de ceux qui les détiennent devrait être faite lors de l'entrée en vigueur de la Convention. En ce qui concerne la vérification, nous envisageons naturellement un système permettant de combiner les moyens nationaux et internationaux de vérification indispensables pour donner une double garantie et créer des conditions de confiance.

Certaines délégations ont exprimé leurs vues sur ce que le Groupe de travail spécial pourrait utilement faire ou non. Je pense que cet échange de vues a amené ma délégation à conclure que si la volonté nécessaire existe, ce groupe de travail pourra faire progresser utilement les négociations engagées par le Comité du désarmement sur cette question très importante.

Nous estimons que ce groupe de travail spécial pourra présenter de la façon la plus efficace possible toutes les propositions et suggestions, en les faisant progresser vers l'objectif de l'adoption d'une convention. Des signes inquiétants indiquent que si l'on tardait trop à ouvrir les négociations dans le cadre du Comité du désarmement sur les armes chimiques on risquerait d'encourager un déploiement



(M. Adeniji, Nigéria)

fébrile d'activités visant à développer, à essayer ou à utiliser effectivement, pour en vérifier l'efficacité, ces armes absolument inhumaines, et nous espérons que l'on ne pourra pas accuser le Comité du désarmement d'avoir contribué à créer une telle situation.

Le PRESIDENT (Chine) (a parlé en chinois; traduit de l'anglais) :

Je remercie le représentant du Nigéria de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. ISSRAELIAN (URSS) (traduit du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma gratitude au représentant du Canada, M. l'Ambassadeur McPhail, pour la compétence avec laquelle il a présidé le Comité pendant le mois de février. Sous sa direction, le Comité a accompli une part importante de ses travaux au cours de discussions générales. Il a adopté son ordre du jour et échangé des vues sur le programme de travail du Comité et l'établissement de groupes de travail. J'aimerais aussi adresser mes vœux de succès au représentant de la République populaire de Chine, M. l'Ambassadeur Yu Pei-Wen qui assume la responsabilité de présider le Comité pendant le mois de mars.

L'Union soviétique attribue une importance exceptionnelle à la question de l'interdiction des essais d'armes nucléaires. L'énumération de toutes les propositions concrètes faites par le Gouvernement soviétique en vue de l'interdiction de ces essais prendrait beaucoup trop de temps. Je me bornerai à rappeler les principales initiatives qu'a prises l'Union soviétique pour atteindre cet objectif primordial. L'Union soviétique a été le premier Etat nucléaire à intervenir en faveur de l'interdiction inconditionnelle des essais d'armes nucléaires. Le 10 mai 1955, dans un sous-comité de la Commission du désarmement des Nations Unies, le Gouvernement soviétique a présenté une proposition concernant la réduction des armements, l'interdiction des armes nucléaires et l'élimination de la menace d'une nouvelle guerre, dont l'un des points principaux portait sur la cessation des essais d'armes nucléaires et thermonucléaires.

A la fin de 1962, l'Union soviétique a souligné de nouveau l'opportunité de conclure un accord sur la cessation complète et générale des essais d'armes nucléaires, et a fait appel aux puissances nucléaires pour qu'elles se mettent d'accord sur la base du mémorandum commun des Etats non alignés soumis à l'examen du Comité du désarmement au printemps de cette année-là. Les partenaires de l'URSS dans les négociations tripartites sur cette question se sont prononcés alors contre l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires. En conséquence, et à titre de première mesure, un traité a été signé en 1963 qui interdit les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau; il est connu sous le nom de Traité de Moscou sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans trois milieux.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes-soviétiques)

Après la conclusion de cet important traité, l'Union soviétique s'est encore efforcée d'obtenir l'interdiction des essais souterrains. Le 21 juillet 1974, à Varsovie, Léonid Brejnev déclarait ce qui suit : "L'Union soviétique est prête, en particulier, à conclure un accord sur la cessation complète de tous les essais souterrains d'armes nucléaires." La position de principe de l'Union soviétique sur la question de l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires est définie dans les décisions des XXIVème et XXVème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique. Conformément à cette position, l'Union soviétique a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la trentième session de l'Assemblée générale des Nations Unies la conclusion d'un traité international sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires, et a élaboré à ce sujet un projet de traité qu'elle a soumis à l'examen de l'Assemblée. La proposition de l'Union soviétique a reçu un large appui parmi les membres de l'Organisation des Nations Unies. Dans la résolution de l'Assemblée générale adoptée sur l'initiative du groupe des pays socialistes et des pays non alignés, un appel était adressé à tous les Etats nucléaires pour qu'ils engagent, avant le 31 mars 1976, avec la participation de 25 à 30 Etats non nucléaires, des négociations en vue de la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète et générale des essais nucléaires. Malheureusement, en raison de l'attitude négative prise par quelques Etats nucléaires, ces négociations n'ont jamais commencé.

S'efforçant de faire progresser la question de la cessation complète des essais nucléaires, l'Union soviétique est intervenue en 1977 pour que soient organisées des négociations trilatérales entre l'Union soviétique, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Elle attache à ces négociations une importance exceptionnelle. Chacun connaît les propositions constructives qu'elle a faites au cours de ces négociations pour que l'on parvienne à trouver des solutions mutuellement acceptables et à conclure le plus rapidement possible un Traité sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires. L'Union soviétique continue à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que ces négociations soient couronnées de succès.

En ce qui concerne les renseignements à donner sur le cours de ces négociations, ils seront fournis au Comité en temps voulu, en accord avec les autres Etats parties aux négociations trilatérales.

Nous comprenons de même fort bien que les membres du Comité du désarmement et les plus larges milieux de la communauté internationale désirent vivement que soient déployés de nouveaux efforts tendant à l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

L'élargissement de la composition du Comité du désarmement et la présence actuelle en son sein des cinq puissances nucléaires sont considérés à juste titre par beaucoup d'Etats comme un facteur favorable à la solution du problème que pose l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Comme précédemment, nous estimons qu'il est possible d'apporter à ce problème une solution durable et effective, à la condition, bien entendu, que toutes les puissances nucléaires sans exception participent à un accord conclu à cet effet. A la lumière des considérations ci-dessus, la délégation soviétique ne voit pas d'objection à la constitution d'un groupe de travail sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires, sous réserve qu'il comprenne des représentants de toutes les puissances nucléaires et qu'il ait pour mandat d'examiner les questions qui ont trait à l'interdiction complète et générale des essais.

Dans la deuxième partie de son intervention d'aujourd'hui, la délégation soviétique entend évoquer une question qu'il nous paraît particulièrement important de résoudre d'urgence, celle de l'interdiction des armes chimiques. L'Union soviétique a lutté activement, dès les premières années de son existence, pour l'interdiction des armes chimiques, et ce n'est pas sa faute si cet objectif n'a pas encore été atteint. Dès le début des années 20, le jeune Etat soviétique a demandé l'interdiction inconditionnelle de l'emploi des substances et des gaz toxiques. L'Union soviétique, qui fut l'un des premiers Etats signataires du Protocole de Genève de 1925, s'est toujours conformée et continue de se conformer aux dispositions, principes et objectifs qui y sont énoncés. En outre, attribuant au Protocole une importance particulière, l'Union soviétique a fait de grands efforts pour qu'il devienne un document international réellement universel. Je rappelle que l'interdiction des armes chimiques est un objectif qui a été défini de façon précise dans les décisions du XXVème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique, décisions qui constituent la base de toute la politique extérieure de notre Etat dans la période actuelle.

A partir de ces positions, la délégation soviétique est prête à participer activement au sein du Comité à l'examen de la question de l'interdiction des armes chimiques, et elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les négociations multilatérales sur cette question progressent de façon satisfaisante. Ces derniers temps, les discussions du Comité ont surtout porté sur la manière d'organiser l'étude de ce problème. C'est là un point dont la délégation soviétique ne voudrait naturellement pas sous-estimer l'importance, mais qui ne lui paraît pas essentiel. Ce qui est essentiel pour nous, c'est le fait d'apporter des solutions mutuellement acceptables aux problèmes clés. Nous nous félicitons de constater que la majorité des Etats membres du Comité partagent manifestement cette façon de voir. Nombreux sont les

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

problèmes que nous aurons à résoudre pour parvenir à un accord sur l'interdiction des armes chimiques. Ils concernent la portée de l'interdiction, l'ordre et l'échéance des diverses obligations qu'imposera la future convention et enfin les moyens de contrôle. Un grand nombre de documents de travail et de propositions ont été présentés sur tous ces points. Dès 1972 un projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques a été présenté par l'Union soviétique conjointement avec d'autres Etats socialistes. Réduire toutes ces propositions à un même dénominateur n'est certainement pas facile, d'autant plus que la situation ne cesse d'évoluer, posant ainsi aux participants aux négociations de nouveaux problèmes qu'ils devront étudier sous tous les aspects.

Dans ces conditions, et comme par le passé, nous ne voyons pas d'objection à la création, dans le cadre du Comité, d'un groupe de travail spécial, qui serait en définitive chargé d'élaborer un projet de convention internationale sur l'interdiction des armes chimiques. Mais pour le moment, son mandat devrait être limité. Ce serait manquer de réalisme que de se fixer d'emblée des objectifs à long terme sans avoir dûment réfléchi à ce qui doit d'abord être entrepris. Nous croyons que le plus utile serait cette année d'étudier et de définir les éléments ou les points essentiels qui devront figurer dans la future convention.

Sur les questions de fond liées à l'interdiction des armes chimiques, la délégation soviétique a l'intention de faire connaître sa position à un stade ultérieur, et notamment au sein du groupe de travail.

Le PRESIDENT (Chine) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'URSS de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées à mon endroit.

M. CORDERO di MONTEZEMOLO (Italie) : En prenant la parole aujourd'hui, je voudrais tout d'abord m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous souhaiter la bienvenue et vous féliciter de votre accession à la Présidence du Comité. La délégation italienne vous présente ses meilleurs vœux de succès dans l'accomplissement de cette tâche haute et délicate.

Permettez-moi par la même occasion de dire à votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur McPhail, distingué représentant du Canada, combien nous avons été sensibles aux efforts intelligents et inlassables qu'il a déployés afin d'ébaucher l'organisation de nos travaux.

(M. Cordero di Montezemolo, Italie)

Si nous nous réjouissons de l'adoption d'un ordre du jour réaliste et équilibré, nous ne pouvons que regretter qu'il n'ait pas été encore possible d'arriver à un accord sur le programme de travail et sur la mise en place des organes subsidiaires nécessaires pour entamer des véritables négociations.

Nous avons l'impression qu'un large consensus s'est esquissé sur l'opportunité de créer quatre groupes de travail : à savoir pour les armes chimiques, les garanties négatives aux Etats non dotés d'armes nucléaires, les armes radiologiques et le programme détaillé de désarmement. Il s'agit maintenant d'en définir d'une façon généralement acceptable les mandats.

Nous sommes convaincus qu'en faisant preuve d'esprit de compréhension et de compromis, il ne devrait pas être difficile de venir rapidement à bout de cette tâche, évitant ainsi de perpétuer un débat dont la longueur nous a peiné et qui finit par nuire aux progrès de nos travaux.

Ma délégation voudrait faire aujourd'hui quelques remarques sur un problème auquel tout le monde semble accorder la plus haute priorité, à savoir celui de l'interdiction complète des essais nucléaires.

Puisque j'ai évoqué, il y a quelques instants, certains aspects de procédure ayant trait à l'organisation de notre activité, force est de constater, qu'à ce stade, il n'y a pas d'accord au sein du Comité en ce qui concerne la création éventuelle d'un groupe de travail pour l'interdiction des essais.

Ma délégation est, quant à elle, très ouverte et flexible à ce sujet. Toutefois si la création d'un groupe de travail ne s'avérait pas possible en ce moment, on ne devrait par ailleurs pas perdre de vue la nécessité de réaffirmer le rôle et la responsabilité du Comité du désarmement à cet égard et de définir une approche susceptible de favoriser l'amorce d'un processus de négociation réel sur les problèmes de fond.

Il s'agit, notamment, de mieux approfondir et comprendre les rapports - qui ne peuvent être que de complémentarité - entre les négociations trilatérales en cours et les activités du Comité. Il nous appartiendra de mesurer, avec réalisme et dans une perspective pragmatique, les possibilités concrètes de nos démarches, afin de mieux articuler et harmoniser les efforts du Comité avec les négociations déjà en cours.

La résolution de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui porte la cote A/RES/34/73 en "réaffirmant sa conviction que la cessation des essais d'armes nucléaires par tous les Etats dans tous les milieux serait dans l'intérêt de l'humanité tout entière" nous indique clairement quel est le chemin à suivre. D'un côté elle "prie le Comité du désarmement d'engager, à titre hautement prioritaire, des négociations en vue de la conclusion" d'un traité. De l'autre elle "demande aux trois Etats dotés d'armes nucléaires qui ont engagé des négociations de faire de leur mieux pour le mener à une issue positive, à temps pour que le Comité du désarmement" puisse en examiner les résultats lors de sa prochaine session.

(M. Cordero di Montezemolo, Italie)

Notre session vient de commencer et nous voudrions donc entretenir l'espoir que les trois Etats engagés dans les négociations trilatérales pourront nous faire part de l'aboutissement positif de leurs consultations à une date rapprochée.

A ce sujet, nous avons enregistré avec attention les déclarations faites à notre dernière séance par les Représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique.

Ma délégation est naturellement consciente de la responsabilité spéciale qui incombe aux puissances possédant les arsenaux nucléaires les plus considérables. Leurs intérêts - intérêts de sécurité, intérêts d'équilibre - sont directement en jeu. Sans leur concours et leur participation, il serait sans doute illusoire d'envisager des mesures pourvues d'efficacité et de crédibilité.

Nous attendons donc avec impatience un nouveau rapport des trois puissances négociatrices, que nous souhaiterions plus explicite et détaillé que dans le passé, de manière à pouvoir éclaircir les zones d'ombre et répondre aux nombreuses questions que l'on continue de se poser.

Nous ne devons toutefois pas oublier que l'interdiction des essais nucléaires est une étape - certes prioritaire et essentielle - d'un processus graduel de désarmement général et complet qui concerne l'humanité tout entière et qui ne peut être achevé qu'au prix d'un effort conjugué de la communauté internationale dans son ensemble.

Le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement nous rappelle fort à propos que "le succès des négociations sur le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde. En conséquence, tous les Etats ont le devoir de contribuer aux efforts déployés dans le domaine du désarmement."

Ce même document reconnaît au Comité du désarmement une fonction de négociation qu'il a le devoir d'exercer. Il nous apparaît donc impératif que le Comité se mette à l'oeuvre et examine quelle pourrait être à ce stade sa contribution à la solution d'un problème dont la complexité ressort pleinement.

Pour la première fois, les cinq puissances dotées d'armes nucléaires - la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni, l'Union soviétique - sont toutes réunies autour de cette table. L'importance de cette participation ne saurait nous échapper. Chacune de ces puissances a un rôle spécifique à jouer si l'on veut se rapprocher de l'objectif final de l'arrêt généralisé des essais.

Dans le cadre des efforts visant une interdiction complète des essais nucléaires, ma délégation a suivi avec attention et intérêt les travaux du Groupe spécial d'experts sismiques, qui nous a présenté son dernier rapport intérimaire le 18 février dernier.

(M. Cordero di Montezemolo, Italie)

Le Groupe a accompli un travail très utile et apporté sans doute une contribution précieuse à l'éclaircissement des aspects techniques et scientifiques concernant l'organisation d'un échange international de données sismiques, qui pourrait être à la base de la vérification du respect d'un traité d'interdiction totale des essais. Particulièrement apprécié a été le concours apporté à cet examen par les experts de l'Organisation météorologique mondiale.

La vérification est un élément essentiel du futur traité. Nous savons très bien que sans vérification adéquate - par des moyens tant internationaux que nationaux - il n'y aurait pas de traité.

Ma délégation considère donc qu'il serait vivement souhaitable de pouvoir procéder aussitôt que possible - et sans attendre nécessairement l'aboutissement des négociations tripartites - à un exercice expérimental qui permettrait de tester concrètement le fonctionnement du système de vérification envisagé par le Groupe spécial d'experts.

Dans cette perspective, nous saluons avec satisfaction l'initiative de la République fédérale d'Allemagne d'organiser en juillet une démonstration à l'Observatoire de Grafenberg, qui compléterait utilement les données acquises lors des précédents séminaires organisés au Japon et en Suède. Mon pays sera heureux de se faire représenter à cet exercice qui, sans remplacer l'expérimentation pratique du système de vérification dans son ensemble, pourrait représenter une étape constructive vers sa réalisation dans un proche avenir. Il est important que tous les membres du Comité participent à ces exercices, qui ont aussi une valeur d'entraînement psychologique, susceptible de renforcer la confiance entre les participants.

En même temps, nous partageons l'avis exprimé par certaines délégations occidentales - notamment l'Australie, le Canada et le Japon - qu'il pourrait être particulièrement opportun au stade actuel d'entreprendre au sein du Comité des consultations en ce qui concerne la nature, le statut et les caractéristiques du contexte institutionnel dans lequel pourraient trouver place et fonctionner les dispositifs de contrôle préconisés par les Groupes d'experts. La mise en application de ce système devrait être en effet étudiée et préparée avec une attention spéciale, afin d'éviter tout retard dans l'application du traité une fois que l'accord sera arrêté.

Voilà une contribution concrète que le Comité pourrait envisager en ce moment. Nous ne prétendons naturellement pas épuiser l'éventail des possibilités qui nous sont offertes pour essayer de faire des progrès concrets à partir des réalités actuelles. D'autres options pourront être examinées et débattues, d'une façon franche et constructive, lors d'une série de séances officielles que nous voudrions voir consacrées à ce sujet. De leur côté, les puissances négociatrices pourraient

(M. Cordero di Montezemolo, Italie)

nous signaler les questions qui, à leur avis, pourraient faire l'objet d'un examen ou d'un approfondissement au sein du Comité dès cette période de session.

Ce qui nous paraît indispensable, c'est que le Comité prenne pleine conscience de son rôle et ne néglige aucun effort pour s'acquitter de la fonction de négociation d'un traité multilatéral qui est la sienne.

Le PRESIDENT (Chine) (a parlé en chinois; traduit de l'anglais) :

Je remercie le représentant de l'Italie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

M. OKAWA (Japon) (traduit de l'anglais) : Je tiens à m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Comité pour le mois de mars, et d'autre part pour remercier M. l'Ambassadeur McPhail de l'excellent travail qu'il a fait pour nous en sa qualité de président du Comité le mois dernier.

Quand je suis intervenu pour la première fois au Comité, le 5 février, j'ai fait état de l'importance extrême qu'il y a à parvenir à une interdiction complète des essais à titre de nouvelle étape vers le contrôle des armements dans le domaine nucléaire; j'ai d'autre part invité les Etats participant aux négociations trilatérales sur l'interdiction complète des essais à accélérer leurs négociations en vue de les mener rapidement à bon terme. A ce propos, j'ai réitéré la demande de mon gouvernement que les trois Etats négociateurs soumettent dès que possible au Comité un rapport intérimaire détaillé sur les négociations trilatérales et en tout cas bien avant la conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération.

Je voudrais maintenant en venir à la question de l'interdiction complète des essais et exprimer l'espoir que les présentes négociations trilatérales avancent et que les Etats négociateurs parviennent à surmonter dans un avenir pas trop éloigné les difficultés qui subsistent. Ma délégation a apprécié, en dépit de sa brièveté, la déclaration faite avant-hier par le représentant du Royaume-Uni et appuyée par le représentant des Etats-Unis selon laquelle ces délégations estiment important de fournir au Comité autant d'informations que possible sur leurs négociations trilatérales, et mènent actuellement des consultations détaillées sur cette question.

Pour sa part, ma délégation est certainement consciente de la délicatesse extrême de la question discutée dans le cadre des négociations trilatérales, et tient à préciser qu'elle ne veut surtout gêner ou affecter défavorablement en rien la bonne marche et l'aboutissement de ces négociations. Par ailleurs, elle estime que le Comité du désarmement, en tant qu'organe de négociation, a un rôle à jouer dans la conclusion d'un traité multilatéral et l'interdiction complète des essais. Elle se félicite de noter que les trois puissances négociatrices elles-mêmes semblent reconnaître que le Comité a affectivement un rôle à jouer en la matière - sinon aujourd'hui même, mais du moins dans les mois à venir.



(M. Okawa, Japon)

Si le moment n'est pas encore venu pour le Comité de commencer à jouer un rôle significatif dans la négociation d'un traité d'interdiction complète, il serait extrêmement utile que les trois Etats nous informent de l'avancement de leurs négociations trilatérales; cela nous aiderait à comprendre pourquoi l'heure ne paraît pas encore favorable. D'autre part, ils pourraient nous communiquer leurs opinions sur le type d'activité que le Comité du désarmement pourrait utilement mener, le jour venu, pour compléter leurs négociations, en examinant, même d'une façon préliminaire par exemple, toute question non encore couverte par les négociations trilatérales.

C'est une des raisons pour lesquelles un rapport détaillé sur les négociations trilatérales pourrait être d'une importance considérable : il pourrait aider considérablement le Comité dans ses tentatives - jusqu'ici infructueuses - pour définir le rôle pragmatique et constructif qu'il pourrait jouer dans ses négociations.

Mais j'ai une autre raison de considérer que la présentation d'un rapport intérimaire par les Etats négociateurs aurait une certaine importance, et cela bien entendu dans le contexte des préparatifs déjà bien avancés en vue de la deuxième Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération, qui doit s'ouvrir bientôt.

Mon pays n'était pas encore partie au Traité sur la non-prolifération lorsque la première Conférence d'examen s'est tenue ici en 1975, bien qu'il y ait participé en tant que signataire. Nous savons donc que la première Conférence d'examen n'a pas été une mince affaire.

C'est peu de temps après cette conférence que j'ai été personnellement impliqué dans le processus de ratification du Traité sur la non-prolifération par mon propre pays. Ce processus, certes long et ardu, a finalement abouti à la ratification du Traité par le Japon en juin 1976. Compte tenu des énormes difficultés que nous avons rencontrées à la première Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération en 1975, je crois pouvoir dire que si un accord sur un traité d'interdiction complète des essais ne peut être conclu avant la Conférence d'examen de cette année, le minimum que les Etats non dotés d'armes nucléaires parties au TNP, sans parler des Etats qui n'ont pas encore jugé bon d'y adhérer, sont en droit d'attendre de la Conférence de cette année, c'est au moins quelques indices d'un progrès concret accompli depuis 1975, et donc un rapport intérimaire sur les négociations trilatérales qui soit beaucoup plus détaillé et instructif que celui que nous avons reçu l'année dernière.

(M. Okawa, Japon)

En résumé, ma délégation espère vivement que la Conférence d'examen de cette année sera couronnée de succès; elle espère que la crédibilité du Comité du désarmement en tant qu'organe de négociations pourra être maintenue, et elle est pleinement consciente du désir de l'humanité entière de voir mettre fin à tous les essais nucléaires. Telles sont les considérations qui m'incitent à solliciter une fois de plus une réaction plus immédiate des Etats dotés d'armes nucléaires - de chacun des trois Etats parties aux négociations - aux légitimes demandes qui leur sont adressées par tant d'autres membres du Comité au sujet des négociations sur l'interdiction complète des essais, ainsi qu'aux suggestions que le Comité puisse éventuellement, à une certaine étape, contribuer à préparer le terrain en vue de la négociation d'un traité multilatéral d'interdiction complète des essais.

Le PRESIDENT (Chine) (a parlé en chinois; traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Japon de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

M. VOUTOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence du Comité pour le mois de mars et ~~exprimer~~ l'espoir qu'au cours de cette période nous pourrions régler toutes les questions d'organisation et nous engager dans des négociations concrètes sur les points prioritaires de l'ordre du jour.

Je ne veux pas manquer d'exprimer la satisfaction de ma délégation pour le travail accompli par le distingué ambassadeur du Canada, M. McPhail, à la présidence du Comité durant le mois de février. Le tact et l'objectivité avec lesquels il s'est employé à engager sur la bonne voie nos travaux de cette année méritent une mention toute particulière.

La question de l'interdiction générale et complète de ces armes nucléaires dans tous les milieux présente une importance considérable et figure sans aucun doute au premier plan des préoccupations tant des Nations Unies que de l'ensemble de la communauté internationale; par ailleurs, la responsabilité des progrès dans ce domaine incombe au premier chef au Comité du désarmement. Comme le déclare l'Assemblée générale au paragraphe 51 du Document final de sa session extraordinaire consacrée au désarmement : "... Elle représenterait une contribution significative à l'objectif susmentionné, à savoir mettre un terme au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et à la mise au point de nouveaux types de telles armes et empêcher la prolifération des armes nucléaires".

Maintenant que les cinq puissances nucléaires siègent toutes au Comité, on pourrait raisonnablement s'attendre à ce que nos travaux dans le domaine du désarmement nucléaire soient encore intensifiés et donnent des résultats beaucoup

(M. Voutov, Bulgarie)

plus concrets. Ma délégation, pleinement consciente de l'étroite interdépendance entre le désarmement nucléaire et le problème de la cessation générale et complète de tous les essais d'armes nucléaires, partage en même temps l'opinion du distingué représentant du Nigéria, M. l'Ambassadeur Adeniji, exprimée dans une de ses interventions récentes, à savoir que ces deux questions ne doivent pas être confondues et que la question de l'interdiction complète des essais devrait faire l'objet d'un examen distinct. Il est évident que c'est par l'interdiction complète des essais que nous devons commencer l'étude de ces questions complexes.

Les pays socialistes et en premier lieu l'Union soviétique, ont toujours contribué dans une large mesure aux efforts de la communauté internationale dans ce domaine. Le distingué représentant de l'Union soviétique, M. l'Ambassadeur Issraelyan, vient de rappeler avec éloquence plusieurs aspects et plusieurs étapes de cette contribution. Malheureusement, tous les autres Etats dotés d'armes nucléaires ne font pas preuve de l'esprit constructif et de la volonté politique qui sont indispensables si l'on veut apporter une solution satisfaisante à un problème d'une telle ampleur et d'une telle importance. Nous attendons avec impatience l'aboutissement positif des négociations trilatérales, dont l'importance ne saurait être sous-estimée.

Si l'on revient sur l'initiative soviétique et sur le début des négociations trilatérales en 1977, on ne peut s'empêcher de constater leur caractère incomplet et partiel, surtout si l'on tient compte de l'appel contenu dans la résolution 3478 (XXX) adoptée par l'Assemblée générale à sa trentième session concernant l'interdiction complète des essais, dans laquelle elle demandait à toutes les puissances dotées d'armes nucléaires d'entamer des négociations le 31 mars 1976 au plus tard.

Maintenant que les deux autres Etats qui ont pleinement accédé au statut d'Etats dotés d'armes nucléaires sont venus siéger au Comité du désarmement, l'ensemble de la communauté internationale ne peut plus guère tolérer l'absence de délibérations multilatérales actives et positives au Comité, et aucune délégation ne doit se réserver le droit de se cantonner dans une attitude passive d'observation.

C'est dans cet esprit que nous appuyons l'idée de la création d'un groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires, que souhaite la grande majorité des délégations, mais seulement s'il est entendu, afin que son travail soit efficace, que toutes les puissances nucléaires y participeront.

En conclusion, je voudrais commenter très brièvement le travail du Groupe spécial d'experts scientifiques en matière de détection et d'identification d'événements sismiques.

(M. Voutov, Bulgarie)

Nous partageons l'opinion de plusieurs délégations qui ont accueilli favorablement les résultats de la première session tenue par le Groupe depuis que son mandat a été renouvelé. La délégation bulgare y est représentée depuis sa création même. Nous contribuons dans la mesure de nos possibilités à l'élaboration des aspects scientifiques et techniques d'un futur système mondial. Nous avons déjà soumis deux documents de travail sur cette question, et nous en préparons un troisième qui sera distribué à la session estivale du groupe. Actuellement, nous évaluons l'utilisation éventuelle de nos installations scientifiques, et en particulier sismologiques en vue d'élaborer certains aspects ou éléments dans le domaine de la détection et de l'identification d'événements sismiques une fois que le traité sur la cessation générale et complète des essais d'armes nucléaires aura été signé.

Le PRESIDENT (Chine) (a parlé en chinois; traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Bulgarie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

M. FONSEKA (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Je voudrais d'abord associer ma délégation aux bons souhaits qui vous ont été adressés à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité. Comme vous avez assumé cette fonction peu de temps après que la Chine eût pris sa place au Comité, je me joins à tous mes collègues pour vous assurer de notre coopération dans l'accomplissement des tâches qui incombent au Comité ce mois-ci. Je tiens aussi à remercier M. l'Ambassadeur McPhail pour le travail qu'il a accompli en sa qualité de Président en février. Il n'a ménagé aucun effort pour obtenir des résultats, et je pense qu'il n'a aucune raison d'être déçu, car il était parfaitement conscient de l'atmosphère qui régnait au Comité et de ce qu'il était possible de réaliser au cours de son mandat.

J'aimerais d'autre part faire une petite digression, en espérant qu'elle ne provoquera aucune motion d'ordre. Si je me la permets, c'est parce que je crois qu'elle n'est pas sans rapport avec le travail du Comité. Je veux parler de l'événement qui s'est produit ces deux jours derniers, à savoir l'apparition d'un nouveau pouvoir politique, le nouveau Gouvernement du Zimbabwe. On ne me démentira sans doute pas si je dis que cet événement est une contribution à la cause du désarmement, et intéresse donc le Comité. Une contribution à la détente, et à la réduction des tensions dans une partie du monde où règne depuis de nombreuses années une situation extrêmement difficile. Permettez-moi, Monsieur le Président, d'ajouter que ma délégation tient à féliciter le nouveau dirigeant du Zimbabwe, M. Robert Mugabe, et à lui adresser tous ses vœux. Nous devons féliciter

(M. Fonseka, Sri Lanka)

les hommes qui ont participé à la guerre de libération, du courage avec lequel ils ont combattu. Nous devons féliciter les Etats de première ligne qui les ont aidés et appuyés pendant toute cette période. Nous devons remercier les Etats socialistes et la Chine, qui leur ont fourni un appui matériel dans cette longue lutte pour l'indépendance et le mouvement des non-alignés qui les a appuyés et a défendu leur cause. Il n'est nullement surprenant que dans l'une de ses premières déclarations, le nouveau dirigeant, Robert Mugabe, ait déclaré que son pays adoptera une politique étrangère non alignée. Nous devons remercier les pays du Commonwealth, qui ont tant contribué à rendre possible cet arrangement qui débouche sur l'indépendance. Et enfin et surtout, au nom de ma délégation, je pense que nous pouvons remercier le Gouvernement du Royaume-Uni d'avoir mis en oeuvre l'accord conclu entre les pays du Commonwealth. J'ai à peine besoin de dire que le résultat de cette élection a surpris bien des gens. Sans doute n'a-t-il pas réjoui tout le monde, mais cela était inévitable avec le système adopté, celui du vote secret. C'est d'ailleurs un système connu dans mon pays depuis bien longtemps. Aucun gouvernement n'est assuré de ce qui pourra se passer, mais telle est la méthode par laquelle nous élisons nos gouvernements. Je me suis souvent demandé si, dans l'hypothèse où le Comité adopterait un système analogue, le consensus obtenu ne différerait pas quelque peu de celui résultant des déclarations que nous voulons bien faire au cours de nos séances plénières et officieuses. Ce n'est pas là une suggestion, mais une simple question que je me posais, M. le Président.

Notre programme de travail n'est pas encore mis sous sa forme finale, mais le document dont nous disposons est admis par tous comme constituant un instrument pratique auquel nous pouvons nous conformer. Le thème de la discussion d'aujourd'hui est l'interdiction complète des essais ou l'interdiction des essais nucléaires. J'estime donc tout naturel d'intervenir maintenant pour répondre à certaines des observations faites à notre dernière séance plénière et aux commentaires formulés aujourd'hui à ce sujet par les orateurs qui m'ont précédé. J'avais pensé un moment qu'en insistant de nouveau sur la procédure que ma délégation avait exposée le 14 février dans sa première déclaration, à savoir la constitution à bref délai d'un groupe de travail, nous ne ferions pas mieux que celui qui, à coups de cravache, veut faire repartir un cheval mort. Cependant, les vues exprimées par mes collègues mardi dernier et à la séance d'aujourd'hui me donnent l'impression, et peut-être l'espoir, que l'interdiction des essais nucléaires n'est pas tout à fait comparable à un cheval mort.

(M. Fonseka, Sri Lanka)

Très brièvement, je voudrais dire que ma délégation s'associe pleinement aux déclarations et à la prise de position du Groupe des 21, et à l'intervention faite au nom du Groupe par l'éminent représentant du Kenya le 4 dernier. Il nous a dit qu'il y avait suffisamment de documents pour entreprendre les négociations, que le Groupe de travail était le meilleur mécanisme disponible pour des négociations, et qu'un Groupe de travail devrait être établi en vue de l'interdiction des essais nucléaires au cours de la première partie de cette session de 1980. J'espère seulement que les délégations dont les vues diffèrent peu à cet égard ne prendront pas cette déclaration ou les vues exprimées par d'autres délégations aujourd'hui comme des discours juste bons à grossir les archives, mais plutôt comme l'énoncé d'un problème à résoudre. A mon avis, les délégations qui ont déclaré qu'il est indispensable et possible de constituer un groupe de travail ne l'ont pas fait pour le simple plaisir de parler et ne se contenteront pas d'une simple attention polie.

A l'appui de l'opinion selon laquelle il est temps de négocier, de constituer un groupe de travail sur l'interdiction des essais, nous pouvons nous référer aux vues du Secrétaire général des Nations Unies lui-même qui, sauf erreur en 1972, a déclaré que la documentation tant technique que scientifique avait été pleinement explorée, qu'elle était adéquate et qu'il ne manquait plus à ce stade qu'une décision politique. Les vues de la communauté internationale ont encore été exprimées au cours de sa dernière session par l'Assemblée générale, dans la résolution 34/73. Les membres du Comité se souviendront que cette résolution, qui préconise l'interdiction des essais et déclare que cette interdiction est un élément essentiel pour empêcher la prolifération et qu'elle contribuera à la cessation de la course aux armements, a obtenu l'appui de la grande majorité des Membres des Nations Unies, et même des deux principales puissances nucléaires. Je n'ignore certes pas que deux grandes puissances, la France et la Chine, se sont abstenues. Si je dis ceci, c'est parce que dans les discussions et les vues qui ont été exprimées au Comité, les grandes puissances militaires nous disent qu'elles désirent d'une part un équilibre militaire stable et d'autre part une réduction mutuellement équilibrée des armements dans le contexte d'une sécurité égale ou non diminuée. Je pense que l'Accord SALT II a été négocié et conclu dans cet esprit, en vue d'un équilibre militaire stable et d'une réduction mutuellement équilibrée. Ces puissances nous assurent qu'aucune d'elles ne recherche la supériorité militaire. Pendant ce temps, elles poursuivent pourtant leurs essais nucléaires. Quels objectifs les essais nucléaires peuvent-ils bien avoir, sinon le perfectionnement et l'amélioration des armes nucléaires ?

(M. Fonseka, Sri Lanka)

D'un côté, comme je l'ai dit, ils prétendent ne pas rechercher la supériorité militaire, mais de l'autre, les essais se poursuivent. Comment concilier ces deux choses ? Je pense que les membres du Comité voudront s'employer à examiner ce problème, et je crois vraiment que les grandes puissances nucléaires devraient nous donner au moins une indication de la solution qu'ils veulent y apporter.

La deuxième question que je veux évoquer est une de celles que de nombreuses délégations ont posée au cours de nos discussions sur l'interdiction des essais. On nous a demandé : quel est le rôle du Comité du désarmement en ce qui concerne le traité d'interdiction des essais ? Et c'est ici que je voudrais rappeler certaines suggestions et propositions faites à notre dernière séance par les délégations du Canada et de l'Australie, et appuyées par d'autres délégations ce matin. Si je ne me trompe, l'éminent chef de la délégation australienne a fait ces propositions le 5 février, et mardi dernier, mon distingué collègue les a répétées et développées, au nom de la délégation australienne. Le distingué représentant du Canada a appuyé ces propositions.

Puis-je dire d'abord que, pour ce qui est de ma délégation, elle n'a aucune réserve ni aucun doute quant à la bonne volonté et à la conviction politique des délégations du Canada et de l'Australie, comme d'ailleurs les autres délégations qui ont appuyé leurs propositions. Nous ne doutons nullement qu'elles soient persuadées de la nécessité d'une interdiction des essais nucléaires. Ayant pris le temps de lire soigneusement la déclaration faite par notre distingué collègue du Canada, je dois dire qu'elle est fort convaincante. Je voudrais particulièrement appeler l'attention des membres sur la déclaration où le représentant du Canada dit qu'il existe une parité approximative sur le plan des armes nucléaires entre les deux principales puissances qui en sont pourvues et, sur cette base, exprime l'opinion que le moment est venu de mettre fin aux essais. Poursuivant cette réflexion, il a déclaré que ce qu'il faudrait, c'est que ce traité ne devienne pas caduc, mais prévoie une conférence de révision et la possibilité d'une reconduction. Je ne voudrais certes pas citer les observations du distingué représentant du Canada hors de leur contexte, et je me suis référé simplement à ce que je considère comme les vues extrêmement positives de sa délégation. Ces vues, à notre sens, témoignent de la volonté politique du Canada, et je pense de l'Australie, de parvenir à une interdiction des essais. Je pense qu'elles reflètent aussi la position de la communauté internationale à cet égard.

Cependant, je voudrais parler maintenant des deux solutions proposées par les délégations du Canada et de l'Australie. L'une serait que le Comité élabore un cadre institutionnel en vue d'un système de vérification internationale.

(II. Fonseka, Sri Lanka)

C'est là une tâche dont le Comité pourrait s'acquitter. La deuxième serait de rechercher des mécanismes susceptibles de promouvoir l'application du traité et d'en assurer le respect.

Pour ce qui est de la première suggestion, celle relative au cadre institutionnel, ma délégation tend à croire que la vérification est en grande partie une question technique. Nous disposons d'un travail fort utile qui a été soumis au Comité, sauf erreur sous la forme de deux rapports, par le Groupe d'experts sismologues qui s'est occupé de ce problème. Mais la question que je pose est de savoir si le Comité peut être invité à envisager ou discuter un cadre institutionnel sur les aspects techniques d'un traité sur lequel les parties aux négociations trilatérales nous ont dit si peu de chose. S'ils ne sont pas restés muets, ils ont été jusqu'ici fort laconiques. Les membres du Comité peuvent-ils être invités à aborder sérieusement une question qui pour nous demeure encore, si je puis dire, bien floue ? Comment pourrions-nous même commencer à élaborer les éléments ou titres d'un tel cadre institutionnel lorsque nous ignorons les conclusions, les accords conclus ou les désaccords qui subsistent entre les participants aux négociations trilatérales ? Sur quelles bases commencerions-nous et à propos de quoi ?

D'autre part, nous avons la deuxième suggestion soumise par le Canada et l'Australie, à savoir que nous envisagions des mécanismes pour susciter l'application et le respect du traité. Là également, je me demande à quoi cet examen pourrait bien se référer. A l'application et au respect d'un traité sur lequel nous avons si peu d'informations ? Devons-nous traiter de toutes ces questions à l'aveuglette ? Ce sont de simples questions que je pose, Monsieur le Président. Je n'ai pas les réponses, mais je pense qu'étant donné l'approche extrêmement positive que ces deux délégations, celles du Canada et de l'Australie, parmi d'autres, ont adoptée aujourd'hui, il faut se demander si cela est réalisable et si un Comité encore si mal informé peut s'en charger.

Ceci dit, admettons au moins qu'un traité d'interdiction des essais est essentiellement un document politique; ce n'est pas une chose que les experts à eux seuls peuvent traiter. En un certain sens, ce traité n'est pas sans analogie avec le Traité sur la non-prolifération. Le Traité sur la non-prolifération comprend, certes, des dispositions techniques, mais tout de même, nous autres qui ne sommes pas spécialistes, nous devons avoir un document ayant une signification politique et que nous puissions faire accepter non seulement par nos gouvernements, mais sur un plan plus large, par la communauté mondiale, par l'Organisation des Nations Unies, et par ses Membres qui nous l'ont demandé. Il s'agit donc essentiellement d'un document politique. Pourtant, on nous dit de temps à autre que les membres du Comité ne doivent pas chercher à gêner des négociations délicates; je souligne : des négociations "délicates".



(M. Fonseka, Sri Lanka)

Quand on dit simplement que des négociations sont délicates, veut-on nous faire admettre que cela constitue un argument ? Certainement, Monsieur le Président, il ne suffit pas d'affirmer qu'une chose est "délicate" pour y trouver un argument. Au moins, qu'on nous fournisse quelques indications sur la "délicatesse" de cette négociation. Ou bien, qu'on nous informe sur les aspects les moins délicats des négociations. Je dois dire que les membres du Comité auront quelque difficulté à réagir délicatement à un argument qui dit simplement que la situation est délicate; pour nous, c'est là un problème un peu délicat. Sans vouloir prêter aucune motivation aux délégations qui ont suggéré ces solutions possibles, je dirai simplement que, selon ma délégation, si le Comité doit s'engager sur ces voies, passablement ardues faute d'informations appropriées, il risque bien de s'y fourvoyer. Et ni moi ni ma délégation ne pensons que tel soit le mandat que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont confié au Comité.

Un argument ou point de vue qui a été exprimé précédemment en ce qui concerne l'interdiction des essais, et que certains orateurs ont confirmé ce matin, est que pour conclure une interdiction complète des essais ou un traité, une initiative visant à assurer l'élargissement du régime de non-prolifération, sans parler des armes, tous les Etats dotés d'armes nucléaires doivent y adhérer. Je n'ai absolument rien contre cet argument. Le distingué délégué de l'Union soviétique nous a déclaré il y a un instant que l'Union soviétique était disposée à accepter le principe du groupe de travail, à condition qu'il comprenne tous les Etats dotés d'armes nucléaires. Je pense que c'est là une approche positive et que les membres du Comité l'apprécieront malgré cette réserve que tous les Etats nucléaires doivent y participer. Monsieur le Président, ces remarques s'adressent aux deux Etats dotés d'armes nucléaires qui n'ont pas jusqu'ici pris part aux négociations trilatérales, et j'aimerais penser que ces deux Etats, ayant pris connaissance de tous les arguments que j'ai évoqués ici et des résolutions répétées de l'Assemblée générale, y réfléchiront. Mais, le problème pour ma délégation est que l'absence de réaction, au moins jusqu'ici, des parties aux négociations trilatérales n'est pas due au fait que tous les Etats dotés d'armes nucléaires n'y sont pas représentés. A mon sens, cela vient de certains désaccords entre eux. Je n'écarte pas la proposition selon laquelle tous les Etats nucléaires devraient y participer pour qu'elles soient efficaces, mais jusqu'ici, tout au moins ces trois ou quatre dernières années, nous pensions qu'il y avait des points où l'accord s'était fait, cela j'en suis certain, mais qu'il existait aussi des désaccords entre les Etats dotés d'armes nucléaires engagés dans les négociations trilatérales.

(M. Fonseka, Sri Lanka)

Et c'est précisément ce que les membres du Comité n'ont cessé de demander : informez-nous; si vous ne pouvez tout nous dire, dites-nous au moins quelque chose; or il n'a pas été répondu à notre attente.

J'aimerais appeler l'attention du Comité sur d'autres observations figurant dans la déclaration du Canada. Je me suis reporté précédemment à ce qu'il nous a dit, et je n'ai aucune raison de mettre en doute les paroles venant du distingué délégué du Canada, à savoir qu'entre les deux grandes puissances nucléaires il y avait une parité approximative. Or, dans cet ordre d'idées, le distingué délégué du Canada a suggéré qu'il était peut-être temps pour les deux grandes puissances nucléaires de se mettre d'accord et d'arrêter les essais car cela leur donnerait à chacun l'assurance dont ils ont besoin et favoris<sup>i</sup>serait certainement la possibilité d'une interdiction des essais. A mon avis, cette suggestion de notre distingué collègue du Canada est une de celles que la grande majorité des membres du Comité acceptent. Monsieur le Président, je n'ai aucun désir de conclure ces remarques sur un ton de récrimination. Ce que je voulais, c'était appeler l'attention des membres du Comité sur les arguments et les propositions du Canada et de l'Australie, entre autres.

J'aimerais remercier le distingué délégué du Royaume-Uni qui, mardi dernier, nous a exposé la position actuelle des négociateurs. Ma délégation voit dans cette déclaration une reconnaissance des points de vues exprimés par les membres de ce Comité et aussi la promesse d'avoir quelque chose des participants aux négociations trilatérales à une date qui ne soit pas trop éloignée, et surtout pas à la veille de la clôture de notre session, comme cela s'est produit l'an dernier. La promesse que ce serait le type de rapport détaillé que de nombreux membres du Comité n'ont cessé de réclamer dans leurs interventions au Comité.

Je voudrais conclure ma déclaration en remerciant le distingué délégué de l'Union soviétique de sa déclaration dans laquelle il approuve la création d'un groupe de travail sur les armes chimiques qui, ainsi que les délégations le pressentent déjà, pourrait bien se matérialiser à bref délai. Dans ce contexte, nous devons un mot de remerciement au distingué représentant du Canada, qui a présidé nos séances le mois dernier : bien qu'il n'ait pu comme un magicien faire sortir ce groupe de son chapeau, il a fait tout ce qu'il pouvait pour nous le donner. J'espère, Monsieur le Président, que vous parviendrez pendant votre mandat à en hâter la naissance et qu'avant que nos débats se terminent cette semaine, nous pourrons quelque peu progresser à propos de cette question qui suscite les inquiétudes et les préoccupations de nombreux membres.

Le PRESIDENT (Chine) (a parlé en chinois; traduit de l'anglais) : A notre dernière séance plénière de mardi, nous avons examiné certains aspects de la question concernant l'organisation des travaux du Comité. J'ai été informé que le groupe de contact sur les armes chimiques s'est encore réuni ces deux derniers jours et que des progrès ont été réalisés vers un compromis éventuel. Je prierais donc ce groupe de contact de poursuivre ses efforts afin de parvenir à un résultat qui nous permette de créer un groupe de travail.

A notre séance plénière de mardi, j'ai aussi annoncé que j'aurais des consultations avec des délégations au sujet de la création d'un groupe de contact chargé d'élaborer le mandat d'un groupe de travail spécial sur les armes radiologiques. J'ai procédé à ces consultations avec le concours du secrétaire du Comité, M. Jaipal, et je voudrais vous en faire connaître les résultats.

Comme c'est généralement le cas pour les consultations officieuses au sein du Comité, je pense qu'à ce groupe de contact sur les armes radiologiques, dont la composition ne serait pas limitative, pourraient se joindre, à n'importe quel stade des consultations, tous les membres du Comité qui le désireraient. En outre, pour répondre au sentiment général que j'ai noté, il serait souhaitable de désigner certains membres qui ont manifesté un intérêt particulier pour cette question ou qui ont pris une part active à l'examen par le Comité de la question des armes radiologiques. En conséquence, après avoir procédé à quelques consultations, je pense que le Comité pourrait prier les représentants de l'Australie, des Etats-Unis d'Amérique, de la Hongrie, de l'Inde, du Kenya, de la Suède et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de constituer ce groupe de contact, étant entendu que celui-ci resterait ouvert à toute délégation d'un pays membre qui désirerait participer à ses travaux. J'ai prié le secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour les réunions de ce groupe de contact et je prie les délégations invitées à y participer, ainsi que toute autre délégation intéressée, de rester en liaison avec le Secrétaire du Comité pour que le groupe de contact puisse se réunir dès que possible.

En raison de l'heure tardive, je propose que le Comité tienne une réunion officieuse demain matin, au cours de laquelle nous pourrions examiner les demandes de certains pays non membres désireux de participer aux travaux du Comité, ainsi que notre programme de travail pour la session de 1980. Certaines délégations ont-elles des observations à présenter au sujet des propositions que je viens de faire ? Personne ne demandant la parole, nous nous retrouverons demain à 10 h 30 pour une réunion officieuse. La prochaine séance plénière du Comité aura lieu comme d'habitude mardi 11 mars à 10 h 30.

La séance est levée à 13 heures.